



SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DE L'AÉRODROME BRIVE SOUILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois et le 07 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 28 février 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Philippe VIDAU - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric GINESTE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël DAUBET

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Eddie MARCOS représentant M. François PATIER - M. Walter MAMMOLA représentant M. Henri SOULIER

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard JAUZAC représentant M. Jean HUGON

Ville de Terrasson : M. Bernard BEAUDRY représentant M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Alexandra DOUSSAUD donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE donne pouvoir à Monsieur Francis COMBY

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 09 février 2023

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

L'an deux mille vingt trois et le 09 février à 14 h 45, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 3 février 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. Christian PRADAYROL - M. Philippe VIDAU - M. Henri SOULIER - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillères départementales : Mme Frédérique MEUNIER - Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseiller communautaire : M. Yves GARY

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

Conseil Départemental du Lot : M. Frédéric GINESTE

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël DAUBET

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Eddie MARCOS représentant M. François PATIER

C.C.I. du Lot : Membre : M. Xavier MIELVAQUE représentant M. Jean HUGON

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Jean-Paul FRONTY donne pouvoir à Monsieur Christian PRADAYROL

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE donne pouvoir à Monsieur Francis COMBY

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Eddie MARCOS, membre le plus jeune de l'assemblée, fait l'appel. Le quorum étant atteint (16), la séance peut commencer (conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2022

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 08 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

2023-01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) – BUDGET 2023

RAPPORTEUR :Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Le Comité Syndical a pris acte de la tenue du débat sur le développement des lignes et de celui sur les orientations budgétaires et des éléments sur la base desquels s'est tenu ce débat.

2023-02 – PROCEDURE D'OCTROI DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)

RAPPORTEUR :Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Le Comité Syndical s'est prononcé sur le modèle d'autorisation d'occupation temporaire établi par l'exploitant de l'aéroport, la Régie Personnalisée, sur l'autorisation de donner délégation au Président pour signer toutes les conventions d'AOT et sur la répartition des missions entre le Syndicat et la Régie Personnalisée.

**2023-03 – CONVENTION AVEC LA SOCIETE ENTOMOLOGIQUE DU LIMOUSIN – PLAN DE GESTION
2023-2027 – MACULINEA ARION**

RAPPORTEUR :Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Le Comité Syndical a validé la convention d'étude avec la Société Entomologique du Limousin relative au plan de gestion du maculinea arion pour la période 2023-2027 dans le but de maintenir la présence de ce papillon sur le site de l'aéroport.

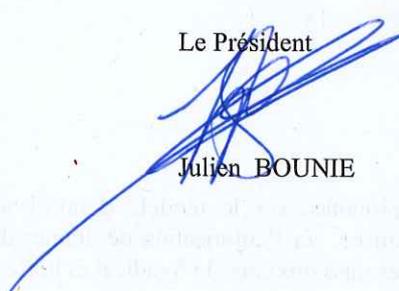
Toutes les délibérations précitées peuvent être consultées dans leur texte intégral au secrétariat du Syndicat Mixte, en mairie de Brive, Place Jean Charbonnel, 19312 Brive Cedex.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

A Brive-la-Gaillarde, le 09 mars 2023

Le Président



Julien BOUNIE